

Renouvellement d'Adhésion 2023

Bonjour les ami(e)s

2023 approche doucement ! Les jardins prennent peu à peu leurs couleurs d'Automne après un été torride, une terrible sécheresse et des catastrophes météorologiques impressionnantes.

Espérons que cet automne sera plus clément avec une pluviosité plus proche de la normale.

Nous sommes nombreux à avoir participé à notre assemblée générale 2022 à Nantes. L'équipe Nantaise a su nous préparer un programme remarquable et cette A.G restera longtemps dans la mémoire des participants. Rendez-vous en mai 2023 à Toulouse !

L'année 2023 verra également la reprise de nos voyages , Celui en Guyane initialement prévu en 2020 se déroulera en Novembre 2023 !

Les modalités d'adhésion pour 2023 restent identiques à celles de 2022 :

- Nous avons choisi de ne pas augmenter les tarifs d'adhésion malgré la hausse continue des tarifs postaux et un bilan financier tout juste excédentaire. Nous comptons plutôt sur une augmentation du nombre de nos adhérents pour améliorer la situation !
- Nous avons décidé de maintenir l'adhésion à 13 euros pour les adhérents ne pouvant prétendre à une réduction d'impôts. Ce tarif d'adhésion s'applique également aux chômeurs et aux étudiants. Un justificatif de situation devra impérativement être joint à la demande d'adhésion pour en bénéficier. **Ce tarif ne nous permet pas cependant d'envoyer la revue trimestrielle sous sa forme papier, celle-ci sera envoyée sous forme informatique au format PDF.**
- Cependant les personnes concernées qui souhaitent recevoir leur revue trimestrielle sous forme papier peuvent bien sûr souscrire à l'adhésion à 39 euros.
- Nous allons continuer de donner à nos correspondants régionaux des moyens supplémentaires pour participer aux fêtes florales et organiser des visites de jardins privés ou publics. Vous trouverez les coordonnées de ces correspondants (anciens et nouveaux) dans la revue de Septembre.
- Nous allons essayer de valoriser notre imposant stock de revues plus anciennes en vous proposant des offres d'achat pour les acquérir.
- Pour conclure nous remercions chaleureusement tous nos adhérents pour leur fidélité et espérons que ces mesures vont inciter d'autres personnes à se joindre à nous !

Ci-dessous une petite explication sur le « Reçu fiscal »

L'attestation fiscale : elle permet à de nombreux adhérents de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées à l'association (adhésion et dons éventuels) au cours d'une année civile. Vous devrez pour obtenir cette réduction inscrire la somme dans la case concernant les dons aux associations dans la déclaration de revenus de l'année concernée.

Cette somme est donc à noter à la ligne 7UF de la déclaration 2042 RICI, case intitulée : "Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général".

Les conditions pour obtenir cette réduction : Dépendre du régime fiscal Français et avoir à payer un impôt car il s'agit d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt (il ne faut pas confondre !)

Pour l'année 2022 : toutes les cotisations et /ou dons perçus au titre de l'année 2022 feront l'objet d'un reçu fiscal qui sera établi au printemps 2023 dans le cadre de la déclaration des revenus 2022 cela inclura également les cotisations 2022 envoyées en fin d'année 2021.

Bien cordialement en vous souhaitant une bonne fin d'année !

Pour l'association : **Patrick Herbaut** (secrétaire) et **Ruddy Benezet** (vice-président)

Bulletin de Cotisation 2023

Association Fous de Palmiers, - Siren : 442 810 644 - Tél : 06 07 74 4014 ou 07 77 23 94 89

Nom Prénom tranche d'âge
Prénom du conjoint tranche d'âge
Les éléments ci-dessous sont inchangés. -----
Adresse
Code postal Ville Région Pays
Téléphone Mobile
Courriel Profession/activité

Cotisation + Abonnement « Le Palmier » Individuel et Couple	Tarifs	Je règle le montant de € pour l'année par chèque à l'ordre de Fous de Palmiers (pas d'Eurochèques SVP), Date : Signature :
France/Dom-Tom 1 AN	39 €	<i>Je recevrai (avant fin Avril 2022) un reçu me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt suite au rescrit fiscal (voir les conditions requises pour en bénéficier)</i> <i>Je dispose d'un droit de regard et de rectification concernant les informations personnelles détenues par l'association (fichier informatique à l'usage exclusif de FDP).</i> <i>Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association (consultables sur le site www.fousdepalmiers.com)</i> Afin de faciliter la gestion comptable essayez si possible de faire en sorte que le nom du payeur soient le même que celui qui se déclare adhérent, cela concerne essentiellement les personnes qui vivent en union libre . Les parrainages ne sont pas concernés
Reste du Monde	47 €	
Etudiant, Chômeur Personnes non éligibles au rescrit fiscal	13 €	
Membre Bienfaiteur (1 an) adhésion incluse	117 €	
Annonces	117 €	
Don à l'association (hors adhésion ou en complément)		

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous allez figurer dans l'annuaire FdP.

Etudiant, chômeur, personne ne pouvant bénéficier de réduction d'impôt il est nécessaire de joindre un justificatif pour bénéficier du tarif proposé. Merci !

Les demandes d'adhésion très tardives, nous parvenant au cours du dernier trimestre de l'année de référence (à partir d'octobre 2021), ne prendront effet qu'au mois de janvier suivant

L'association se donne le droit de refuser une demande d'adhésion après examen de la candidature et après avoir effectué les recherches nécessaires justifiant ce refus

IMPORTANT

Pensez à nous indiquer un changement d'adresse Mail ou de numéro de téléphone car ce sont les seuls moyens à notre disposition pour vous joindre rapidement.

Si vous souhaitez, en même temps que votre renouvellement, offrir une adhésion à un de vos amis ou un de vos proches veuillez remplir la partie ci-dessous. Merci dans ce cas de faire deux chèques séparés

ADHESION PAR PARRAINAGE (cela est possible jusque fin Juin 2022 ou en même temps que votre renouvellement d'adhésion)

ADHERENT (LE PARRAIN) NOM : PRENOM :

LE BENEFICIAIRE DU PARRAINAGE

NOM :PRENOM :

CONJOINT :

ADRESSE :

N° Téléphone : COURRIEL :

Adhésion au tarif de (année 2023) suivant l'adresse du bénéficiaire : **39 Euros** (France et Dom-Tom) **ou 47 Euros** (reste du monde)

Veuillez envoyer ce document complété et le(s) chèque(s) à :

**Secrétariat association Fous De Palmiers
Chez Mr HERBAUT Patrick
47 rue J.B LEBAS -59493 Villeneuve d'Ascq**